

Question présentée par le député:

M. Sandro Pistis

Date de dépôt: 11 mars 2013

Question écrite

L'administration fiscale favorise-t-elle les frontaliers?

Nous avons été surpris de voir dans l'hebdomadaire GHI du 7 mars 2013, à la page 4, une publicité destinée aux bénéficiaires de l'impôt à la source, c'est-à-dire principalement des frontaliers.

La publicité que, malheureusement, je ne peux pas publier en annexe de cette question en raison du règlement, invite les contribuables frontaliers à faire des déductions supplémentaires.

Il m'a été rapporté que l'Etat de Genève perd des sommes considérables en raison des déductions fiscales que les frontaliers ont obtenues.

Le MCG a toujours considéré que les frontaliers avec des permis G bénéficiaient d'avantages disproportionnés par rapport aux résidents genevois qui sont largement pénalisés.

Or nous n'avons pas souvenir que l'administration fiscale fasse de la publicité pour inciter les résidents genevois à réclamer leurs déductions d'impôts.

Il y a, dès lors, une différence de traitement scandaleuse, au désavantage des résidents genevois qui ont payé cette publicité, qui est un cadeau supplémentaire aux frontaliers.

Mes questions sont les suivantes:

Pourquoi y-a-t-il un formulaire spécifique de réclamation pour l'impôt à la source (essentiellement destiné aux frontaliers) qui fait l'objet d'une large publicité dans la presse, alors que le contribuable lambda n'a pas droit à ce traitement de faveur?

Combien coûtent, en manque à gagner, les déductions octroyées aux frontaliers (impôt à la source)?